

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
REUNION DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT - Sylvain MIRANDE - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Christelle TALON

Étaient excusés :

Dominique MALLAISE qui donne pouvoir à Christophe BLANCHARD
Chantal RATEAU qui donne pouvoir à Nicole COTILLON
Jean-Michel MONNEAU qui donne pouvoir à Olivier BERTRAND

Était absente Florence COLLARD

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

I – Compte-rendu du COPIL et des Commissions

COPIL

32 personnes étaient présentes lors de la rencontre du 6 avril. Les échanges ont été riches et ont permis de dégager des préférences sur le mode de gouvernance, sur les aménagements et animations souhaitées autour de l'épicerie.

La discussion s'est poursuivie le lendemain avec les partenaires institutionnels et les associations (Agglo2B, Familles Rurales, CSC la Colporteuse, MSA, Comité des fêtes).

Mme le Maire a rédigé une fiche action à destination de la MSA pour une demande de subvention, à hauteur de 80%, pour l'aménagement mobilier et informatique de la pièce attenante à l'épicerie.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour cette demande de subvention.

Commission vivre ensemble

La commission a rencontré Laurent Chouteau, Président du Comité des Fêtes, pour échanger sur les différentes manifestations proposées dans l'année. Il est proposé de confier au comité de fêtes l'organisation du vide grenier, le pique-nique communal et le marché de Noël.

Plusieurs animations se préparent et auront lieu dans les semaines qui viennent (repas des aînés et exposition d'artistes amateurs).

Commission jeunesse

Ecole

Les effectifs à l'école sont en forte augmentation, avec 65 élèves prévus pour la rentrée de septembre, contre 55 aujourd'hui. Cela influe sur les besoins en mobiliers (chaises, bureaux, lits), sur la place nécessaire au périscolaire et sur le personnel communal.

L'équipe enseignante et la commission travaillent ensemble pour recenser et répondre aux besoins, (consulter l'entreprise DPC au travers des fins de collections).

D'ores et déjà, il faudrait 4 lits mezzanines et 4 couchettes supplémentaires pour la salle de sieste, pour un total de 998.42 € HT.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour l'achat de ces 4 lits.

Argent de Poche

Le dispositif Argent de Poche est lancé, des prospectus ont été distribués dans les boîtes aux lettres des jeunes concernés. Les agents techniques ont listé les travaux à prévoir pour cet été pour les jeunes.

Foyer de jeunes

Le Foyer de Jeunes a rouvert ses portes le 19 mars. Il est ouvert aux jeunes à partir de 14 ans.

Cantine

Notre fournisseur actuel est l'entreprise JM Restauration. Le règlement de consultation de l'année 2021/2022 stipule que la durée du marché est de 1 an avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction pour 2 années supplémentaires. Nous avons de bon retour de la part des enfants et des encadrantes sur la qualité des produits et sur la quantité car il y a peu de déchets.

Suite à ces constats, M. Collet doit être contacté afin qu'il nous fasse une proposition tarifaire pour la prochaine rentrée scolaire.

Périscolaire

Les tarifs périscolaires seront assimilés à l'année scolaire et non plus à l'année civile, les tarifs de la rentrée scolaire 2022/2023 restent donc inchangés car ils ont été augmentés en janvier 2022. Les nouveaux tarifs ne s'appliqueront donc qu'à la rentrée 2023/2024.

Dans le cadre de sa fonction de directrice du périscolaire, Nathalie RENAULT doit passer le BAFD. Ce diplôme est rendu obligatoire par le Service Jeunesse et Sports pour obtenir l'agrément d'ouverture et pour le financement CAF. Cette formation, en plusieurs modules, est étalée sur 2 ans. Le premier module se déroulera aux vacances de la Toussaint 2022.

Commission patrimoine bâti

Périscolaire

Les entreprises Brossard et BTC ont été consultées pour établir des devis concernant l'aménagement d'une pièce supplémentaire pour l'accueil des enfants au périscolaire et pour une pièce de rangement. Le délai de réponse annoncé pour ces devis est de 1 mois.

Épicerie

Les mêmes entreprises ont été consultées pour l'aménagement de l'épicerie et de la salle communale attenante.

MAM

La demande de permis de construire a été déposée fin février, un retour de courrier nous informe que le délai d'instruction sera au maximum 5 mois.

La commission propose de retenir une consultation en directe avec les entreprises locales compte tenu du montant du marché (inférieur à 100 000 € HT) ;

Afin de prévoir le planning des travaux dans la zone occupée, il faudra planifier une durée de fermeture de 1 mois pour les travaux intérieurs. Un rendez-vous avec le médecin de la PMI va se programmer pour prévoir au mieux le déplacement de l'activité.

Projet photovoltaïque

M. SAMSON, Conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie, conseille d'étudier un déploiement de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments communaux. La commission propose de consulter le CRER pour une étude sur différents sites (église, épicerie, MAM, ateliers techniques, école).

Le conseil municipal valide le dépôt de ce dossier de demande d'études.

Ecole

Des capteurs de radon avaient été installés à l'école pour faire des mesures. Les résultats constatés sont conformes aux normes en vigueur.

Commission communication

Le site internet de la commune subissant des lenteurs récurrentes, la commission a sollicité l'entreprise Copy Color, qui assure la maintenance, pour établir un devis pour héberger ce même site (actuellement hébergé chez OVH). Le montant s'élève à 240 € TTC, contre 80,11 € TTC chez OVH. L'écart de prix s'explique par la maintenance effective, aux dimensionnement et type d'hébergement proposés. Ils permettront une meilleure rapidité.

Malgré cet écart, la commission propose de migrer l'hébergement chez Copy Color. En effet, ils pourront anticiper avec une meilleure rapidité si une latence est constatée. Il sera également plus simple de n'avoir qu'un seul interlocuteur, facilement joignable avec un suivi de la vie du site sous tous ses aspects.

Christophe Blanchard se renseigne sur les modalités de résiliation auprès d'OVH, et ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

II - Évaluation du presbytère

La mairie réfléchit sur l'hypothèse de se séparer de ce bien locatif qui nécessite d'importants travaux. S'appuyant sur l'estimation des Domaines, le conseil propose de fixer le prix de vente à 95 000 € net vendeur. Mme le Maire va rencontrer Mme et M Boiteau pour leur faire part de cette proposition.

Accord du conseil pour mettre en vente ce bien, avec 11 pour et 2 abstentions.

III – Présentation de la participation employeur pour la complémentaire santé

Les agents peuvent adhérer à une protection sociale complémentaire (prévoyance et santé) auprès de la MNT.

En 2025 (prévoyance) et en 2026 (santé), la participation financière de la commune aux contrats des agents sera rendue obligatoire :

- au 1^{er} janvier 2025 pour la prévoyance à hauteur de 20% d'un montant minimal défini par décret,
- au 1^{er} janvier 2026 pour la complémentaire santé à hauteur de 50% d'un montant défini par décret. Actuellement, la commune verse une participation de 7 € par mois et par agent pour la partie prévoyance

Deux modalités pour adhérer : labellisation ou convention de participation. Cette adhésion sera obligatoire aux 2 dates citées.

IV – Conservatoire de Musique du Bocage Bressuirais : EMMS 2022/2023

L'école souhaite reconduire un projet avec le conservatoire de musique du Bocage Bressuirais pour l'année scolaire 22-23, avec le même nombre d'heures, soit 21 h à 55€, pour un montant total de 1 155 €.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour répondre favorablement à cette demande.

V – Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées : désignation d’un représentant

L’Agglo souhaite constituer la CLECT. Cette commission doit traiter les problématiques liées au transfert de charges entre l’Agglo2B et la commune. Un représentant de chaque commune doit y siéger. Il faut donc nommer un membre du conseil. Mme le Maire propose d’être membre de cette commission.

Accord du conseil, à l’unanimité des membres présents.

VI – Optimisation du réseau 4G de Orange : signature d’un accord de principe

Orange propose d’installer une antenne relais 4G sur la commune. Deux implantations ont été étudiées, l’une au stade (parcelle 265), l’autre derrière le local du comité des fêtes/théâtre (parcelle 249).

Le conseil demande qu’en premier lieu l’étude de faisabilité soit faite pour une installation sur le clocher de l’église.

Ensuite, il donne son accord pour que les études de faisabilité soient entreprises pour ces 2 emplacements. Dans cette hypothèse, et si le projet doit se réaliser, il demande que l’antenne soit habillée différemment pour passer inaperçue.

VII – Questions diverses

Le copieur du secrétariat étant défectueux, la société SBS a fourni un nouvel appareil avec les mêmes fonctionnalités et le même contrat de maintenance.

A partir de mi-mai, l’éclairage public Rue de la Croix Bernier sera coupé compte tenu des travaux en cours. Habituellement, l’éclairage public communal est arrêté du 1er juin au 30 septembre. Il est donc décidé de couper l’éclairage public plus tôt, soit dès le 15 mai pour toute la commune.